

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY

## “L'ABBAYE DE LA BARRE”

COMMUNICATION FAITE A  
LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE  
DE CHATEAU-THIERRY  
par Monsieur DERUELLE,

Séance du 25 avril 1970

Mesdames,  
Messieurs,

L'idée première de mon propos sur l'Abbaye de La Barre a pour origine l'enlèvement par les Ponts et Chausées de la pittoresque fontaine qui ornait le carrefour de La Barre, point de convergence de la rue du Faubourg de La Barre, de la rue de Tillancourt, et de la rue qui mène à l'ancienne gare des Chesneaux. Elle était alimentée par les eaux de source de Fontaine Madame, proche de la Briquerie. Sa démolition fut décidée pour permettre l'élargissement de l'endroit et la construction d'immeubles nouveaux. Aussi, justement émus par cette perspective, M<sup>le</sup> Prieur, conservateur du Musée et moi-même sommes allés trouver les Services de Voirie de la Ville pour leur demander de démonter avec soin cette antique fontaine, d'en entreposer les morceaux pour la reconstituer dans son lieu d'origine après la terminaison des travaux. Ce n'est pas qu'elle soit une œuvre d'art, mais tout de même cet ensemble architectural coiffé de son fronton triangulaire imprimait au quartier un certain cachet pittoresque ; nous avons pensé qu'il valait la peine d'être sauvagardé comme un des derniers vestiges de ce que fut le faubourg de La Barre, l'évocation de son intéressante histoire, de son abbaye, de son église et de ses bâtiments conventuels.

Car il ne faut pas oublier que La Barre fut un des hauts lieux d'où souffla l'esprit de charité et d'assistance de notre bonne ville, d'où partit de cette butte tout son mouvement hospitalier avec la léproserie voisine, plus tard la Charité, et la Maison-Dieu de La Barre, qui fut l'asile des nécessiteux, des infirmes et des malades. Bien avant le XVIII<sup>e</sup>

siècle, une chaussée romaine bordait le petit faubourg de La Barre, appelée ainsi à cause de la présence d'une barrière ou porte fortifiée, qui complétait la défense du château fort, qui l'avoisinait : c'est du moins la version donnée par Georges Pommier, dans son ouvrage sur Château-Thierry : « Nos Vieux Murs ». Pour d'autres auteurs, tel l'Abbé Pécheur, l'origine en serait le nom d'un Gui de La Barre, chapelain de la chapelle Saint-Thibaud, établi au château ; c'est celui-ci qui aurait créé, tout au début du XIII<sup>e</sup> siècle, une maison hospitalière, une Maison-Dieu destinée à recueillir les pauvres et les infirmes, d'où le nom de Maison-Dieu de La Barre ; il aurait apporté sa propre maison familiale avec ses six arpents de terre en donation, posant ainsi dans cet enclos du faubourg, entre la forteresse de la cité (la porte Saint-Pierre) et sa maladrerie, la première pierre de cette œuvre de charité.

NOMBREUSES donations et priviléges affluèrent rapidement, à l'exemple de ce Gauthier, curé de la Madeleine, ainsi que de ces notables de la ville, qui abandonnèrent au profit de La Barre les droits et cens, qu'ils y possédaient. Mais c'est surtout la Comtesse de Champagne, Blanche de Navarre, qui combla la jeune fondation de ses bienfaits ; elle était l'épouse du Comte Thibaud III (1177-1201) ; espagnole, sœur de Sanche VII, roi de Navarre, province dont elle hérita après la mort de son frère, et c'est ainsi que son fils Thibaud IV, son héritier, porta désormais la couronne de Navarre. Voilà comment la Navarre fut réunie au Comté de Champagne, et comment, par la suite, elle échut à la couronne de France par le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe le Bel. Cette Comtesse de Champagne et de Brie fut notre Reine Blanche, la bienfaitrice de la cité par excellence ; elle fut dame de Château-Thierry et on note les séjours qu'elle y fit en 1199, 1205, 1212, 1213 et 1214 (d'Arbois de Jubainville). Alors qu'elle assurait la régence durant la minorité de son jeune fils Thibaud IV, celui qui fut surnommé plus tard le Chansonnier (1201-1253), elle affranchit la fondation de La Barre de tout droit de servitude et de justice qu'elle possédaient en qualité de suzeraine. Dans le même temps, elle faisait donation à la Maison-Dieu de son ancien palais du Mont Martel, et rédigeait en sa faveur une charte (1201) qui la plaçait sous sa protection. Cette charte lui apportait d'importants priviléges :

Charte de Blanche de Navarre, Comtesse palatine et Comtesse de Champagne et de Brie,

« Moi Blanche, Comtesse palatine de Troye, à tous présent et à venir salut après avoir confié sous la foi du

serment à Rolland 10 arpents de terre dans le district, j'ai donné en perpétuelle aumône aux pauvres de la Maison-Dieu de Château-Thierry dans le même district autant de terres qu'il en faut pour une charrue, à la condition toutes fois qu'il en sera pas permis aux dits pauvres de donner, vendre, échanger, ou transporter dans d'autres terres, autres manières que ce soit, et si par hazard il arrivait que dans la suite la maison fut abandonnée c.-à-d. s'il n'y avait plus de pauvres, cette susdite terre me reviendra soit à moi, soit aux seigneurs de Champagne sans aucune contradiction, et afin que cela soit confirmé à toujours, j'ai délivré la présente charte, et l'ai revêtue de mon sceau.

Donné à Château-Thierry en l'an du Seigneur 1203 au mois de Mars, donné par le moine de Gauthier, mon chancelier. Signé Jean. »

(Charte prise en communication le 15 Août 1874, à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry sur parchemin).

Les armes de l'abbaye représentaient une vierge d'or sur champ d'azur. Blanche de Navarre, aux importants priviléges que la charte apportait à l'abbaye, ajoutait une chapelle, au service de laquelle elle affectait 4 muids du meilleur froment à prendre sur la ferme de Chantemerle près du Val Secret, et dans une lettre touchante elle adjurait d'une façon pressante ses prévôts, baillis et autres fâoux sujets de bien protéger cette maison de La Barre, et d'apporter le maximum de secours aux pauvres, infirmes et malades qu'elle doit abriter.

En règle générale, tous les Comtes de Champagne jusqu'à la fin de leur règne, manifesteront dans les faits leur attachement à La Barre ; ils ne cesseront d'exhorter leurs fonctionnaires à défendre les biens du monastère comme les leurs, et d'encourager les donations, qui se feraienr en sa faveur ; c'est le très pieux Comte de Champagne, Thibaud V, qui, dans une charte, lui accorde 20 livres tournois de rente annuelle à prendre sur la prévôté de Château-Thierry, en y ajoutant, quelques années après, une rente de 3 muids de blé froment à prendre sur N.D. d'Igny-en-Tardenois (1289). Thibaud V, animé d'une foi très profonde, n'hésita pas à quitter sa capitale de Troyes pour prendre la croix, et rejoindre Saint Louis dans sa huitième Croisade ; au cours de son retour de Terre Sainte, après le désastre de la Mansourah, de Saint-Jean-d'Acre et de Tunis, il mourrait à Trapani en Sicile. C'était en 1270.

Ces appels d'assistance seront également entendus des habitants de notre ville et de ses environs, en particulier

le curé de Connigis, qui, dans son testament, lègue à l'abbaye où il élit sa sépulture, tout son mobilier et quarante livres de revenus, exemple qui sera suivi par beaucoup d'autres.

Il n'est pas surprenant que devant tant de généreux concours, l'abbaye de La Barre, tout au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, connaît une très grande prospérité ; à cette époque, parmi les donateurs, on note les noms de la Dame de Billy-sur-Ourcq, veuve du Chevalier Robert Cosset, ainsi qu'Adélaïde, sa fille, en 1247 ; Robert, natif du Plessier, près d'Oulchy, prêtre en 1248 ; Dreux, curé de Connigis, en 1258 ; le Chevalier Lejai de Nesles (1258) ; Milon de Nesles (1258) ; Marie de Vertus, sœur de Henri de Jaulgonne, chevalier (1259).

A ces avantages locaux, il convient d'ajouter les priviléges royaux accordés à l'abbaye ; c'est ainsi que Philippe le Hardi confirmera la possession de tous ses biens à Gland, Mont-Saint-Père, Chartèves, Montlevon, la ferme de Blancharde, Bouresches, Varennes, Chézy-sur-Marne, et qu'au cours d'un de ses séjours à Condé-en-Brie, il décidait, dans son désir d'augmenter les ressources de La Barre, de la doter de la coupe de 46 arpents de bois, pris dans le bois de Saint-Médard, au-dessus de Verdilly. Plus tard, vers 1300, la reine Jeanne de Navarre la gratifiait des reliques de Sainte Pétronille (abbé Poquet). On relève également dans la correspondance de Philippe le Bel, la concession à La Barre, de la dîme du pain et du vin de son hôtel, toutes les fois que lui ou ses successeurs séjourneront à Château-Thierry ; plus tard, Charles V confirmera cette donation. Enfin, nous verrons un des deux fils de la reine Blanche d'Artois, issus de son second mariage avec le Duc de Lancastre, Jean de Lancastre, qui avait épousé, en 1312, Alix de Joinville, assigner sur le péage de Nogent-l'Artaud (droit perçu sur les bateaux transportant des marchandises), dix livres en faveur du couvent de La Barre pour assurer le service de la rente constituée par Guillaume d'Acy et Mathilde. (Histoire de Nogent-l'Artaud. Corlieu-Leguillette).

Rappelons que c'est cette reine Blanche d'Artois qui fonda, en 1299, à Nogent-l'Artaud, le Couvent des Sœurs Minimes de l'Ordre de Sainte Claire. D'après un mémoire de M. Daras, publié dans le tome III du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Soissons*, en 1844, intitulé : « Sur le Vandalisme des Archives, en 1793 », il existait encore à cette époque un cartulaire de l'Abbaye de La Barre, à Château-Thierry, renfermant, entre 1251 et 1255, 31 chartes et, entre 1256 et 1268, 42 chartes, plus une pièce datée de 1665 maintenant les religieuses dans la possession

de leurs bois. D'après ces archives précieuses qui ont disparu lors de la Révolution, on peut évaluer le Domaine de La Barre en 1279, à 12.600 livres ; c'était, pour l'époque, une situation confortable et enviable, mais comme dans toute institution humaine, la prospérité amène à la longue à l'in-souciance, et conduit, bien souvent, à ignorer les mutations économiques et sociales, qui sont le fait d'une évolution inéluctable tout au cours des siècles. C'est précisément ce qui s'est passé pour notre établissement dont on remarque le déclin dès le XVI<sup>e</sup> siècle ; grande négligence dans la gestion financière, trésorerie difficile : les redevances, pour la plupart, ne sont plus acquittées ; que ce soit la redevance des céréales, celle des bois d'Epieds, de Coincy, de Ris et de Barbillon, que ce soient les fondations qui ne sont plus régulièrement honorées, etc..., etc... ; ce qui n'empêchait pas les religieuses d'avoir des prétentions parfois exorbitantes. Ainsi, non contentes de prendre sur leur propre domaine la quantité de bois nécessaire à la réparation de leur chapelle, elles n'avaient aucun scrupule à se servir sur les lots voisins, d'où des différents constants avec l'Administration des Domaines et des Forêts. Il devenait urgent de prendre des mesures efficaces en vue de pallier à une situation financière de plus en plus désastreuse. Un mandement de l'évêque de Soissons prescrivit plusieurs mesures d'économies, et entre autres, la réduction d'effectif du couvent, le ramenant au maximum à 30 religieuses de chœur et 8 sœurs converses, nombre d'ailleurs conforme à l'importance des locaux et aux ressources de la maison, mais qui fut souvent dépassé.

Ces mesures restrictives n'empêchèrent pas l'abbaye de La Barre d'être fort éprouvée au XVII<sup>e</sup> siècle, malgré les grands noms qu'elle compta parmi ses abbesses, telle cette Françoise de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, pair de France et de Diane de Lorraine ; nommée à la direction du monastère par Henri IV, elle succéda à Fossine, abbesse de La Barre, qui prit sa place à l'abbaye d'Yerres (Echera) près de Paris. Devant les ravages de la guerre, qui désolaient la campagne de Château-Thierry, l'abbesse dut s'enfuir avec ses filles et se réfugier à Paris ou à Soissons. Malgré tout, grâce à ses qualités d'organisatrice, elle parvenait à restaurer son monastère, à l'entourer de murailles, et à y maintenir la discipline ; elle mourut le 4 août 1648, comme l'attestent les registres paroissiaux de la commune de Passy-sur-Marne. « En 1648, (4 août et 6 novembre), le curé a relaté la mort de très illustre princesse Françoise de Luxembourg, abbesse de l'Abbaye de La Barre, lès-Château-

Thierry, et de Joachim de Lanois, femme de Fleury, gouverneur de la ville et du duché de Château-Thierry (Archives de l'Aisne). C'est sa coadjutrice, Renée-Louis de Tresmes, fille de René Potier de Tresmes et de Marguerite de Luxembourg, qui lui succéda ; bénite à Paris, en l'église des Célestins le 1<sup>er</sup> novembre 1854, par Richard, évêque de Chalcédoine, elle mourait à La Barre le 31 Décembre 1681.

Ensuite, Madeleine de Bourbon devait présider aux destinées du Couvent, nièce de Simon le Gras, qui fut évêque de Soissons, en 1624, et sœur de Charles de Bourbon qui, lui-même, succéda à son oncle comme évêque de Soissons. Elle fut nommée par le roi, en 1684, et bénie par son frère en présence de Gabrielle de La Rochefoucauld, abbesse de N.-D. de Soissons et de Françoise d'Epernay, sa sœur, abbesse de Saint Paul. C'est cette Madeleine de Bourbon qui substitua à La Barre la règle des Chanoinesses de Saint-Augustin à la réforme de Cîteaux ; réforme d'importance, car elle la détacha de l'autorité de Saint Victor de Paris pour la soumettre à la juridiction de l'ordinaire, c'est-à-dire au pouvoir de l'évêque, en la circonstance, son frère. Ce transfert d'obéissance n'est que l'aboutissement de l'éternelle querelle entre la papauté et le pouvoir diocésain. Nos religieuses de La Barre seront désormais placées sous l'autorité directe de l'évêque ; comme conséquence de cette soumission, le couvent sera mis sous la dépendance de la paroisse Saint-Martin de la ville. La première communion des enfants y arrivaient en procession et après les avoir fait communier, l'abbesse leur donnait à déjeuner ainsi qu'au clergé. »

Devant les lourdes dépenses que devaient entraîner les réparations urgentes du monastère et l'impossibilité d'y faire face, Madeleine de Bourbon donnait sa démission, et laissait la place à Marie Joly de Fleury, fille de Jean Joly de Fleury, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Charlotte de Bourbon, autre sœur de l'évêque de Soissons : née en 1647, Marie, dès sa prime jeunesse, entrait à l'Assomption ; nommée abbesse de La Barre en 1702, elle fut bénie par François le Tellier, évêque de Digne dans l'église des Franciscains de Paris ; elle mourut le 4 février 1711 ; lui succéderent Marguerite Dubois de Paris, prieure du Couvent, née en 1668 et nommée par le roi, en 1711 ; puis Elisabeth Eléonore Jamain de Saint-Victor, religieuse de Bellechasse à Paris, nommée en 1718 et décédée en 1745. Ce fut la dernière abbesse de la Maison ; avec elle s'éteignit le monastère de La Barre, supprimé par l'évêque de Soissons, François Fritz-James, petit-fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre. Il fut aumônier de Louis XV. Janséniste farouche, il

exigea du roi le renvoi de M<sup>me</sup> de Châteauroux, mais lorsque la favorite reprit son empire sur le monarque, il fut lui-même disgracié et échoua à l'évêché de Soissons. Il mourait en 1764. Après la fermeture brutale du Couvent, certaines de ses religieuses allèrent ajouter le nom de La Barre à celui de Saint-Paul de Soissons, qui devint, depuis lors, Saint-Paul de La Barre. (Gallia Christ. T. IX - Cal 271). Il faut savoir que dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la Communauté de La Barre ne jouissait pas d'une excellente réputation, et les cancans de notre bonne ville ne se privaient pas pour affirmer que la maison voisine, sise dans l'enclos de vignes au-dessous du jardin du couvent, dénommée « La Folie l'Abbé », propriété de l'abbaye de Prémontrés du Val Secret, était un lieu de rendez-vous, qui abritait les amours clandestines du prieur Prémontré et de l'Abbesse de La Barre ; on alla même jusqu'à dire que La Fontaine s'inspira de ces rencontres sentimentales à l'intérieur même du monastère pour écrire son conte « Les Lunettes ». Or, il est bien certain que ce conte fut tiré d'une nouvelle de Bonaventure des Périers, et que l'aventure, qui en forme l'intrigue, la présence du jouvenceau parmi les nonnes, s'est passée dans un monastère de la Hesse, au XVI<sup>e</sup> siècle ; mais il se peut fort bien que la conduite hasardeuse de l'abbesse de La Barre ait pu suggérer à notre fabuliste ce conte particulièrement grivois. Il convient de constater que le relâchement de la discipline, le relâchement des mœurs à l'intérieur de la maison, le manque d'austérité monacale provenaient en grande partie de l'entrée de religieuses de l'extérieur, envoyées là par lettres de cachet pour y expier leurs fautes. C'est un peu comme si l'abbaye de La Barre était considérée comme une Bastille, une maison pénitentiaire, chargée de recueillir les esprits rebelles, les contestataires de l'époque, et spécialement l'abbaye de Jouarre ; c'est ainsi qu'une certaine sœur Burette, qui s'était distinguée par une conduite quelque peu dépravée, fut adressée à La Barre pour y faire pénitence ; une autre, la sœur de Grande Bonne y avait été exilée le 15 Juillet 1703, sur la demande expresse de Bossuet, pour désordre sur les mœurs et tentative d'empoisonnement à Jouarre ; « elle y apporta ses vices avec elle », selon la chronique. Ce n'est pas seulement sur le terrain disciplinaire que les contacts de La Barre avec Jouarre étaient nombreux, leurs rapports étaient fort étroits tant sur le plan matériel que sur le plan religieux, beaucoup de leurs terres, de leurs fermes, de leurs bois avaient des limites communes, notamment à Verdilly, à Chartèves, dans la forêt de Ris ; c'étaient l'occasion de transactions et de nombreuses rencontres ; nous verrons aussi, à la fermeture du monastère, quelques-

unes des bonnes sœurs préférer se retirer à Jouarre plutôt qu'à Saint-Paul de Soissons.

Il est curieux de noter dans les comptes de l'abbaye de Jouarre, sous l'abbatiate de Madeleine d'Orléans (1476-1543), qu'il est dû au Couvent de La Barre un opiat contre la peste, montrant ainsi par là sa grande notoriété dans la préparation des remèdes. (L'abbaye royale de Jouarre).

Si la suppression par l'autorité épiscopale de notre abbaye de La Barre fut décidée brusquement, il convient de dire que la dernière abbesse, la sœur Saint-Victor, qui passait pour être la fille naturelle du Régent, endosse une grande responsabilité dans cette décision ; aussi bien par ses prodigalités que par des prétentions et démarches déplacées, elle réussit à consommer la ruine de l'abbaye ; les 6.000 livres de revenus étaient loin de pouvoir satisfaire ses goûts frivoles. Aussi, la voyait-on maintes fois à la Cour solliciter du pouvoir, subventions et pensions ; tant et si bien que celui-ci, lassé de tant de démarches, demanda à l'évêque de Soissons Fitz-James, d'envisager la fermeture de la Maison, ce qui advint en 1745. Le prélat procéda alors à la liquidation des biens de la Communauté ; il les attribua purement et simplement au couvent Saint-Paul de Soissons ; en contrepartie, celui-ci s'engageait à verser une pension de 400 livres à chaque religieuse de chœur, et de 300 à chaque sœur converse. Quant à Château-Thierry, il n'était pas oublié, puisqu'il bénéficiait de 650 livres en faveur de l'Hôpital des vieillards et orphelins de la ville, de 350 livres à la charité commune des paroisses Saint-Martin et Saint-Crépin, de 400 livres au Collège, et de 600 pour l'établissement d'écoles chrétiennes dans la cité. (Abbé Pécheur - Annales du Diocèse de Soissons - Tome VII, livre 19).

Les représentants de Château-Thierry ne manquèrent pas de protester violemment contre ces dispositions, contraires, semble-t-il, aux articles de la Charte de fondation, qui stipulaient, d'une façon précise, que les biens de la communauté, capital et revenu, étaient propriété de la ville, et destinés au soulagement des pauvres et des malades. Contre l'enregistrement des lettres patentes obtenues par l'abbesse et les religieuses de Saint-Paul, la ville forma opposition. La procédure y trouva son compte ; l'affaire traîna tellement en longueur que rien n'était encore terminé lors de la Révolution, qui résolut le problème en attribuant à la nation tous les biens en litige.

A l'époque de la fermeture du Couvent, nonobstant l'hostilité d'une grande partie de l'opinion publique contre le transfert des biens de La Barre à Saint-Paul à Sois-

sons, l'ordonnance de l'évêque Fitz-James n'en avait pas moins reçue son exécution, d'ailleurs au grand déplaisir des religieuses, qui avaient cru trouver un havre de paix moral et matériel. En 1767, un inventaire des terres de l'abbaye faisait état de 346 arpents en fermes, bois et prés. Dès 1746, un grand vicaire de Soissons venait procéder au déménagement ; l'église était littéralement dépouillée de ses objets et ornements, qui étaient fort nombreux et de grande valeur. Comme l'écrit l'Abbé Hébert dans son « *Histoire de Château-Thierry* », ce fut un véritable scandale. Un orfèvre ouvrait les châsses, en jetait les reliques à terre ; l'argenterie en était arrachée sans aucun scrupule pour la fondre et la mettre en masse ; un marguillier de Saint-Martin ramassa même la tête de Sainte Pétronille, qui avait été jetée là sur le sol sans le moindre respect hors du reliquaire d'argent qui la renfermait. En réparation de cet outrage, le prieur-curé de cette paroisse en fit la translation solennelle dans son église de Saint-Martin. Il prit soin de la reposer dans une nouvelle châsse, et notre Sainte Pétronille continua ainsi d'être visitée et honorée. Pendant ce temps, l'église de La Barre, qui était fort belle, était démolie avec une partie des bâtiments conventuels pour ne laisser qu'un terrain nu voué désormais à la culture. La tradition rapporte qu'elle possédait 12 statuettes d'argent représentant les douze apôtres ; lors de la guerre des Lorrains, on les avait cachées, et depuis, on ne put jamais les retrouver. On soupçonna quelqu'un de les avoir découvertes, et enlevées durant la démolition de l'édifice. Chaque statuette mesurait environ un pied et demi de hauteur.

Voici un inventaire des biens fonciers de l'Abbaye, dressé en 1767, en vue de leur liquidation définitive à la requête de M<sup>e</sup> François Nicolas Clément de la Roncière, directeur des Aides à Château-Thierry, et en qualité d'économie de l'ancienne Abbaye de La Barre.

Cet économie avait été nommé par Mgr des Bourdeilles, évêque de Soissons.

« L'emplacement de l'ancienne Abbaye de La Barre et ferme consistant en bâtiments, cour, jardin, potager, clos à herbes et arbres, sise à Château-Thierry, contenant la quantité de six arpents seize perches et demie.

\* \* \*

Total de tous les biens de l'ancienne Abbaye de La Barre de Château-Thierry, tenus par plusieurs fermiers,

Les dits biens au dit Château-Thierry et autres terroirs se montent à la quantité de 346 arpents 46 perches 75.

\* \* \*

Arpentage et mesurage général figuré de tous les biens de l'ancienne Abbaye possédée dans le cours des années 1767-1768 par ordre de M<sup>e</sup> François Nicolas Clément de la Roncière, directeur des Aides de Château-Thierry, économie de la dite abbaye de La Barre, de Château-Thierry,

Table alphabétique et noms des personnes qui possèdent les biens de l'abbaye de la Barre :

- 1<sup>o</sup>) l'abbaye de La Barre, terre et dépendances affermées au Sieur Vignot,
- 2<sup>o</sup>) Biens dépendant de la ferme de Paupin affermés à la dame Vve Porché,
- 3<sup>o</sup>) Biens affermés à M<sup>me</sup> Le Goix, demeurant Fg de Marne, Château-Thierry,
- 4<sup>o</sup>) Biens de Brény affermés au Sieur Lamy,
- 5<sup>o</sup>) Biens de Bézu-St-Germain affermés au Sieur Laubourg,
- 6<sup>o</sup>) Biens de Blanchard affermés au Sieur Colmont,
- 7<sup>o</sup>) Biens de la Thuillerye de Brasles affermés au Sieur Le Roy,
- 8<sup>o</sup>) Biens de Verdilly affermés au Sieur Mary,
- 9<sup>o</sup>) Biens des Chénost (Chesneaux) affermés au Sieur Gauthier,
- 10<sup>o</sup>) Biens de Champillon affermés au Sieur Gauthier,
- 11<sup>o</sup>) Biens situés près l'église de St-Martin et la fontaine Bilbaude à ferme au Sieur Bourgeois.

L'avènement de la Révolution de 1789 mit le terme final à l'existence de l'abbaye, les Etats Généraux décidant, par décret, sa suppression pure et simple. C'est là un exemple frappant d'une destruction systématique d'un édifice, qui fut, comme beaucoup d'autres à l'époque, transformé en carrière et livré à la pioche des démolisseurs, jusqu'au moment où, faute de matériaux, le sol fut nivé, après en avoir extrait les fondations même. Comme le dit Maximilien Buffenoir, en guise de conclusion : ainsi disparut l'abbaye de La Barre, dont les religieuses et l'abbesse elle-même s'étaient rendues célèbres par ce qu'on appelait alors « leurs joyeusetés » (Mes études sur La Fontaine), et j'ajouterais : Ainsi finit l'histoire d'une maison charitable, qui eut ses jours de gloire, et digne de la protection des grands ».

(le 25 Avril 1970)

R. DERUELLE.

